

## Motion en faveur de l'emploi dans le secteur de la défense

### LE CONSEIL,

Considérant que la région liégeoise et tout particulièrement la Ville de Herstal la Basse-Meuse jouissent dans le secteur de l'industrie de la défense et de la mécanique de précision d'une tradition et d'un savoir-faire reconnus dans le monde entier.

Considérant que la haute valeur ajoutée de ses entreprises et leur orientation résolument tournée vers l'innovation constituent des atouts majeurs sur un marché désormais mondialisé.

Considérant l'avant projet de décret relatif à « l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert de produits liés à la défense » adopté le jeudi 9 février par le Gouvernement wallon.

Considérant que ce texte et ses conséquences revêtent une importance toute particulière pour la Ville de Herstal car l'industrie de la défense y génère, de manière directe et indirecte, de très nombreux emplois.

Considérant que si une attention toute particulière doit être apportée au respect des règles éthiques lors de l'octroi de licences d'exportation, l'imposition de mécanismes supplémentaires inadaptés et impraticables auraient pour conséquence de fragiliser la position concurrentielle de nos entreprises.

Considérant que les exportations dans ce secteur sont régies par des dispositions européennes, juridiquement contraignantes, qui imposent le respect de plusieurs critères dont le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international dans le pays de destination finale.

### REAFFIRME

son soutien aux travailleurs du secteur de la défense.

### DEMANDE

qu'une concertation étroite, qui avait pourtant été initiée, soit menée par le Gouvernement wallon avec les représentants de l'industrie de la défense et de ses travailleurs pour adapter l'avant projet de décret adopté et arrêter une législation qui, dans le sillage des dispositions et pratiques en vigueur en Europe, concilie les critères éthiques, d'une part, et le développement de l'emploi, d'autre part, sans dommage concurrentiel pour nos entreprises.

### SOUHAITE

que la Wallonie adopte rapidement la directive européenne sur les transferts intra-européens de matériel de sécurité et de défense qui est une référence permettant d'assurer un égalité concurrentielle de nos entreprises vis-à-vis des autres entreprises actives dans le secteur.